



## COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION PUBLIQUE TENUE LE 26 AOÛT 2025

Projet de règlement # 312A.2 amendant le règlement de zonage afin de modifier les dispositions touchant le secteur Norway Bay. Ce projet de règlement vise à régulariser les usages non résidentiels existants dans le secteur Norway Bay, fusionner les zones avec des dispositions similaires et ajouter une zone le long des chemins Wharf et Second Line permettant l'usage commercial de type commerce de services professionnels et de détail (C3).

Une assemblée publique de consultation a été tenue le 26 août 2025 à 19 :00 aux bureaux municipaux de Bristol situé au 32 Chemin Aylmer conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'assemblée a débutée à 19h 00

Le nombre de personnes présentes en salle était d'environ 15 personnes.

Mme Marjorie Groulx-Tellier, inspectrice municipale a souhaité la bienvenue au public et explique le déroulement de l'assemblée :

1. Présentation Power Point bilingue expliquant le projet de règlement;
2. Intervention du public

### **Présentation du projet de règlement # 312A.2**

La présentation en français est donnée par Marjorie Groulx-Tellier, inspectrice municipale et celle en anglais par M Brent Orr, maire de Bristol. On indique que des copies papier du projet de règlement sont disponibles à l'entrée et qu'un registre pour écrire des commentaires est également disponible.

Le contexte qui a mené à l'élaboration du projet de règlement 312A.2 et à la nécessité de moderniser le règlement de zonage actuel afin de mieux refléter la réalité existante et favoriser le développement économique et le dynamisme local du secteur Norway Bay est expliqué.

Les objectifs du projet de règlement sont présentés ainsi que des cartes de zonage montrant les nouvelles limites des zones résidentielles et d'usage mixtes proposées.



La procédure de consultation qui sera suivie pour l'adoption du projet de règlement est présentée.

La participation du public est encouragée et la séance de questions et commentaires est maintenant ouverte. Des commentaires écrits peuvent également être envoyés par courriel à l'adresse suivante : [info@bristolmunicipality.ca](mailto:info@bristolmunicipality.ca)

### Questions et commentaires du public

- Le conseiller municipal Greg Graham suggère que la municipalité devrait permettre différent type de commerce et d'usage mixte pour permettre le développement d'un cœur villageois dans la communauté. Il indique qu'il a des suggestions dont celle d'étendre la nouvelle zone permettant l'usage commercial jusqu'à la jeté et jusqu'au golf de Norway Bay. Il propose aussi de permettre certains usages mixtes et commerciaux légers dans l'ensemble de Norway Bay. L'inspectrice municipale suggère qu'il transmettre ces suggestions par écrit puisque le projet de règlement peut encore être modifié.
- Un résident permanent du chemin Wharf indique qu'il voudrait que la catégorie C4 (usage commerciaux extensifs) soit également ajoutée à la nouvelle zone mixte proposée. Il indique qu'il a déjà eu un chip stand sur son terrain dans le passé et que ce type d'entreprise touristique est rentable seulement 6 semaines par année l'été. Il aimerait opérer un garage de mécanique automobile sur son terrain pour pouvoir travailler toute l'année dans sa communauté et être capable d'employer des jeunes de la région.
- Le propriétaire du 28 chemin Wharf (ancien Henderson store) ainsi que des acheteurs potentiels qui l'accompagne indiquent souhaiter également que l'usage C4 soit permis sur le lot. Le projet d'unité d'entreposage proposé pour le terrain ne serait vraisemblablement pas permis dans la catégorie de zonage C3. L'inspectrice municipale indique qu'ils n'ont toujours pas soumis de plan détaillé de leur projet qui permettrait mieux évaluer dans qu'elle catégorie de zonage le projet se situe. L'ajout d'un élément de vente au détail pourrait rendre le projet plus acceptable et pas seulement orienter vers l'entreposage.
- Une résidente de Norway demande si l'ajout de zonage commerciale sur les chemins Wharf et Second Line pourrait faire augmenter l'évaluation foncière des propriétés et des terrains vacants. L'inspectrice municipale répond que la question a été posée au service



d'évaluation de la MRC et que ce dernier a répondu que non. La seule possibilité de construire un commerce sur un terrain n'augmente pas l'évaluation foncière de ce terrain.

- Un résident de Bristol propriétaire d'un terrain dans le secteur Norway Bay demande si la catégorie C3 permet les services vétérinaires pour animaux de ferme. L'inspectrice municipale indique que les services de vétérinaire pour les petits animaux domestiques sont permis dans la catégorie C3. Cependant ce n'est pas la même chose pour les animaux de ferme puisque qu'un espace d'hébergement extérieur important serait nécessaire sur place et que ces services vétérinaires ne peuvent être donné dans un bâtiment fermé. Elle indique que des vérifications plus approfondies seront faites dans les jours suivants.

#### Questions et commentaires du public soumis par écrit

- *Courriel reçu par un résident de Bristol le 18 septembre 2025 :*  
Nous pensons que si la municipalité souhaite réellement modifier le règlement de zonage afin d'autoriser de nouvelles entreprises offrant divers services aux citoyens de Bristol, elle devrait également tenir compte du fait que tout investisseur souhaitant créer une entreprise doit pouvoir en vivre et ne pas dépendre uniquement des revenus saisonniers, qui ne durent que 8 à 10 semaines.

Certes, le nouveau règlement autoriserait de nouveaux types d'entreprises, mais la plupart seraient saisonnières, ce qui n'est ni logique ni cohérent si la municipalité souhaite réellement créer des emplois, générer de nouvelles recettes et assurer des services de proximité à Bristol. La durabilité devrait être le maître mot.

En résumé, la municipalité devrait étendre la zone commerciale (voir carte) et y autoriser également les entreprises de type C4. Enfin, si le bruit inquiète, la municipalité peut, à ma connaissance, modifier son règlement pour encadrer les nuisances sonores. Je vous fournirais volontiers celui que nous avons et que j'utilise pour mon travail au MRC des Collines, qui est parfaitement adapté à notre époque et à notre réalité.



- Courriel reçu par Greg Graham, conseiller du siège n° 4 et résident de Bristol :

Bonjour Marjorie,

Suite à mes suggestions lors de la réunion publique concernant le réaménagement de Norway Bay, voici mes commentaires par écrit (comme demandé) :

- Plage Alec Murray : la zone résidentielle de Norway Bay devrait-elle être classée comme zone à vocation publique pour les futurs aménagements de cette plage ?
  - La nouvelle zone commerciale devrait-elle s'étendre jusqu'à la plage au sud du chemin Wharf, ainsi qu'à l'est sur le chemin second Line jusqu'au terrain de golf ?
  - Les commerces de type C1 (chambres d'hôtes) devraient être spécifiquement autorisés dans les deux nouvelles zones résidentielles, puisqu'ils y sont déjà omniprésents. Soit les chambres d'hôtes sont autorisées, soit elles ne le sont pas. Le nouveau zonage ne semble pas en tenir compte.
  - Les commerces de type C2 (petits commerces, artisanat, etc.) devraient être autorisés dans les deux zones résidentielles afin de favoriser les déplacements à pied, la mixité des usages et de préserver la rue commerçante principale historique du village (River Road). Les exigences minimales en matière de stationnement devraient être réévaluées afin de permettre une approche plus moderne et tournée vers l'avenir de l'urbanisme villageois. Je suis d'accord pour dire que la catégorie C3 serait plus appropriée en périphérie du village (comme le créerait la nouvelle zone commerciale).

Merci.